

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du jeudi 31 mars 2011

DÉLIBÉRATION N° CG-2011/03/31-0/01

OBJET : Election du Président du Conseil Général.

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, le Conseil général élit son président lors de la réunion de droit qui suit chaque renouvellement triennal.

Pour cette élection, le Conseil général est présidé par son doyen d'âge, le plus jeune membre faisant fonction de secrétaire.

Le Président est élu à la majorité absolue des membres du Conseil général.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales, notamment dans ses articles L. 3121-9 et L. 3122-1,

VU le Règlement Intérieur du Conseil Général en date du 18 avril 2008, notamment dans son article 1^{er},

VU les résultats tels qu'indiqués ci-après du scrutin par lequel il a été procédé à l'élection du Président du Conseil général :

Nombre de votants : 43

Bulletin(s) blanc(s) ou nul(s) : 0

Suffrages exprimés : 43

Majorité absolue : 22

Ont obtenus :

Vincent ÉBLÉ : 23 voix

Jean-Jacques HYEST : 20 voix

PROCLAME

L'élection de Monsieur Vincent ÉBLÉ, pour assurer les fonctions de Président du Conseil général de Seine-et-Marne.

LA PRESIDENTE de séance,
En sa qualité de doyenne de l'assemblée,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'NOURY', is written over a large, light-colored oval shape. The signature is stylized and cursive.

Paule NOURY